

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Par visioconférence

Date : Mercredi 25 mai 2022

Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Intervenants forestiers	Représentants ministériels
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Interfor Est	M. Nicolas Pouliot, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
M. Olivier Beaudoin, Interfor Est	M. Maxime Girard-Simmons, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
M. Marc-André Côté, Produits forestiers GreenFirst	M. Luc Michaud, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Environnement aquatique et forestier	Mme Annie Belleau, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
M. Guy Leclerc, Action Boréale	M. Vincent Nadeau, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Autres	Mme Emmy Drouin, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
M. Olivier Cadieux, MRC Abitibi	Faune
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Un tour de table virtuelle permet à chacun des participants de se présenter.

Le quorum est atteint.

Les principaux objectifs de cette séance consistent à discuter de nouveau de la Stratégie de production de bois régionale (SPBR), à faire le point sur les travaux des différents comités et de l'activité terrain à venir ainsi qu'à adopter le calendrier 2022-2023 des rencontres de la Table GIRT.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 30
2.	Approbation des comptes rendus des rencontres du 27 avril et du 4 mai 2022 et suivis	13 h 35
3.	Point d' INFORMATION du MFFP, UA 082-51 : Stratégie de production de bois, M. Vincent Nadeau	13 h 50
	(PAUSE)	15 h 20
4.	Comités techniques et activité terrain 2022 : a) Biodiversité b) Foresterie c) Paysage d) Communication	15 h 30
5.	Pour ENTÉRINEMENT : calendrier des rencontres 2022-2023 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda et formule des séances à venir	15 h 40
6.	Divers	15 h 50
7.	Levée de la rencontre	16 h

Bien que celui-ci soit laissé ouvert, les sujets suivants sont proposés au point *Divers* :

- ✓ Résultats de l'évaluation du niveau de satisfaction des membres des Tables GIRT, MFFP, hiver 2022;
- ✓ Formation des nouveaux représentants à la Table GIRT, MFFP.

Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres.

2. Approbation des comptes rendus des rencontres du 27 avril et du 4 mai 2022 et suivis

Les comptes rendus des rencontres du 27 avril et du 4 mai 2022 sont entérinés par les membres de la Table, tels que présentés. La coordonnatrice fait un survol des suivis de ces deux réunions.

3. Points d'**INFORMATION** du MFFP – PAFIT 2023-2028, UA 082-51 :

Stratégie de production de bois régionale, M. Vincent Nadeau

En guise d'introduction, M. Nadeau rappelle que cette présentation de la SPBR fait partie de la phase en amont de la consultation publique du plan d'aménagement forestier tactique (PAFIT) 2023-2028.

D'où provient la SPBR? La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) implique d'élaborer une Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF). Cette dernière constitue la base des actions du Ministère en lien avec les trois pôles de développement durable (social, environnemental et économique).

De la SADF découle la Stratégie nationale de production de bois (SNPB), qui contient des orientations économiques provinciales de production de bois. La SNPB est adaptée et mise en œuvre par la SPBR, qui dirige l'offre de bois récolté en fonction des besoins actuels et futurs des usines et des marchés. La SPBR met davantage l'accent sur la qualité et la quantité du bois plus que sur le volume. Celle-ci sera intégrée au prochain PAFIT.

M. Nadeau nous remémore la vision de production de bois du MFFP et dévoile un tableau qui résume le contexte de production régionale. Le tableau est élaboré par groupe d'essences, dans lequel il est possible d'observer que certaines essences sont davantage recherchées. Ceci explique en grande partie les liens d'affaires créés avec les usines de transformation du bois.

Un second tableau présente l'analyse des écarts entre l'offre et la demande. Il est remarqué que l'offre régionale (ententes de délégation, unité d'aménagement (UA) et la forêt privée) est supérieure à la consommation des usines. Par contre, l'offre régionale est en deçà de la capacité de transformation des usines, à l'exception du feuillu dur.

En matière d'offre et de récolte, les enjeux retenus assurent la rentabilité financière des opérations (par exemple, l'éloignement des usines, la récolte de résineux en strates mixtes, les caractéristiques recherchées (essences et qualités), ainsi que la capacité des usines). Ces inconvénients expliquent pourquoi l'offre n'est pas utilisée dans son entièreté. Les solutions mises en place dans le cadre de la SPBR devront donc favoriser la récolte.

Pour ce qui est de l'offre par rapport à la capacité des usines, on s'attarde davantage à la productivité de la forêt, à la mortalité et à l'accès au secteur forestier. Les solutions provenant de la SPBR devront augmenter l'offre régionale pour mieux s'adapter à la capacité des usines.

Quelles sont les actions et les solutions envisagées par le MFFP? Du point de vue de la rentabilité financière, on cherche à influencer les revenus et les coûts, en concentrant les volumes et la qualité et en condensant la récolte. Selon les caractéristiques recherchées, on vise une meilleure qualité en augmentant la valeur des bois récoltés.

En ce qui concerne la productivité, le Ministère souhaite assurer une production maximale selon la capacité du site et des enjeux. À la suite des commentaires émis par la Table GIRT de Rouyn-Noranda, l'objectif est passé de 30 % à 15 % des superficies aménagées selon un gradient de sylviculture intensif. De plus, dès l'entrée en vigueur des PAFIT 2023-2028, la Direction régionale convient de ne pas utiliser d'aires d'intensification de production ligneuse (AIPL).

Elle mise dorénavant sur une approche plus flexible qui permettra de répondre aux attentes des usagers de la forêt publique. Cette façon de faire sera également plus avantageuse pour contrer les perturbations naturelles ou les effets des changements climatiques. Les usagers de la forêt pourront partager leurs préoccupations en lien avec l'intensification de l'aménagement annuellement au plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO).

Les actions et les solutions instaurées pour la mortalité sont associées à la gestion du risque face aux perturbations naturelles (la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), les feux de forêt) ainsi qu'à la gestion de la mortalité parmi les peuplements aménagés.

Le dernier enjeu est l'accessibilité à la forêt qui nécessite d'augmenter les superficies productives. C'est aussi lié à l'accès au territoire exploitable, en investissant dans la voirie et les infrastructures.

M. Nadeau souligne qu'il existe une synergie entre ces enjeux et les actions mises en place, que ce soit le maintien en bon état de la voirie et des infrastructures, la répartition spatiale et temporelle, les traitements sylvicoles adaptés et même le suivi à réaliser.

Bien que la SPBR influence les choix sylvicoles et les niveaux d'aménagement, celle-ci ne nuit aucunement aux autres objectifs de l'aménagement durable. Ainsi, la Direction régionale assurera les engagements suivants, sur une période de 5 ans :

- À l'échelle régionale :
 - ✓ La possibilité forestière/les volumes aux permis des usines;
 - ✓ La consommation des usines/la possibilité forestière.

- À l'échelle de l'unité de gestion (UG) :
 - ✓ Le pourcentage des superficies aménagées en fonction d'un gradient de sylviculture intensif (15 %).

- À l'échelle de l'UA :
 - ✓ Les superficies des travaux sylvicoles de la stratégie d'aménagement (hectares par traitement);
 - ✓ Le pourcentage des suivis annuels prévus au calendrier des planifications tactiques (100%).

Il est certain que la SPBR implique d'autres considérations. C'est le cas notamment de l'acquisition de nouvelles connaissances en lien avec les trois pôles de développement durable. La rentabilité économique des investissements en forêt doit également être profitable pour la société. C'est pour cette raison que le MFFP définit ses orientations régionales à partir d'un choix de scénarios sylvicoles, élaborés en fonction de différents gradients de sylviculture et des peuplements. Il s'agit d'une analyse des revenus et des coûts de chacun des scénarios en comparaison à ceux de la coupe de protection de la régénération et des sols (CPRS) de référence.

Il importe de bien évaluer les différents risques qui pourraient impacter sur l'atteinte des objectifs de la SPBR et sur la production de bois. Cette analyse se réfère à une probabilité d'occurrence et propose des mesures d'atténuation pour minimiser les écarts.

M. Nadeau complète en expliquant la répartition des superficies des travaux sylvicoles de la stratégie d'aménagement pour l'UA 082-51. Les divers niveaux d'aménagement sont le résultat de l'optimisation des calculs du Forestier en chef pour la possibilité forestière et de la prise en compte des enjeux d'aménagement du territoire (écosystémique, SPBR, Table GIRT et les Premières Nations). Il est rappelé que la possibilité forestière consiste au volume maximal qu'il est possible de récolter tout en assurant la régénération de la forêt et tout en répondant aux objectifs de l'aménagement durable des forêts.

Durant la phase de participation, qui se termine d'ici 30 jours, les membres de la Table GIRT sont conviés à émettre leurs commentaires à l'attention de M. Nadeau. Une consultation publique des PAFIT régionaux est prévue pour l'automne 2022.

La présentation du MFFP sera transmise aux membres de la Table GIRT à la suite de la rencontre.

Note : Les questions et commentaires exprimés durant la présentation de M. Nadeau peuvent être consultés à l'annexe 1.

(PAUSE)

4. Comités techniques et activité terrain 2022 :

a) Biodiversité

Un sous-comité, formé de Mme Marie-Eve Sigouin (Produits forestiers GreenFirst), MM. Marcel Lavoie (ATRN), Luc Michaud et Matthieu Audet (MFFP), a été créé pour faciliter la progression des travaux portant sur l'implantation de nouveaux corridors de connectivité faunique et sur l'amélioration de corridors existants. Le groupe se réunira de nouveau le 10 juin 2022 avec l'objectif de finaliser ces propositions, pour les soumettre ensuite au comité Biodiversité. Si tout est conforme selon les attentes des membres du comité, des recommandations seront déposées à la Table GIRT dès l'automne prochain pour entérinement.

b) Foresterie

Le comité Foresterie ne s'est pas rencontré depuis la plus récente rencontre d'avril dernier. Cependant, les travaux sur la rétention de la forêt autour des abris sommaires (RFAAS) se poursuivent. À ce jour, les informations recueillies auprès des autres Tables GIRT de la province indiquent que cet enjeu n'a pas fait l'objet de pourparlers soutenus avec le MFFP et les usagers de la forêt publique. Durant la période estivale, les Produits forestiers GreenFirst et Interfor Est évalueront également les impacts de la RFAAS sur les chantiers planifiés, avec la collaboration d'un ou une stagiaire. Une séance du comité est prévue pour le mois de septembre 2022.

c) Paysage

La reprise des travaux du comité Paysage devrait avoir lieu en novembre prochain. À cette occasion, le comité se penchera notamment sur la possibilité d'intégrer les périmètres urbains (PU) parmi les sites d'intérêt protégés par l'entente Paysage. Actuellement, les PU bénéficient d'un encadrement visuel selon les normes du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF).

Il y a quelques semaines, le MFFP a soulevé une problématique dans l'analyse de certains sites linéaires. Les techniciens en géomatique collaboreront ensemble au cours de l'été afin de soumettre une ou des solutions au comité à l'automne.

d) Communication

Les préparatifs de l'activité terrain 2022 de la Table GIRT progressent bien. Les membres du comité Communication s'efforcent d'élaborer un programme touchant les enjeux d'actualité, dans le secteur des lacs Roger, Caire et Pian. Il est maintenant possible de confirmer la date de l'événement, soit le mercredi 14 septembre 2022. Le comité se réunira à la mi-juin pour compléter l'itinéraire de la journée et les derniers détails logistiques. Une invitation sera transmise aux membres de la Table GIRT à la fin de l'été 2022.

5. Pour **ENTÉRINEMENT** : calendrier des rencontres 2022-2023 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda et formule des séances à venir

La coordonnatrice dévoile le calendrier des rencontres 2022-2023 de la Table GIRT. Elle porte l'attention des membres sur le nombre de séances, qui a été réduit de sept à cinq. Les réunions ont lieu les mercredis après-midi, de 13 h 30 à 16 h 30.

Il est convenu de modifier le calendrier proposé en fonction des consultations publiques en lien avec le PAFIT 2023-2028 et du PAFIO (hiver 2023). Ainsi, la relance des rencontres à l'automne pourrait s'effectuer en septembre ou en octobre, la date est à confirmer selon la progression du PAFIT. Une réunion est également nécessaire en décembre pour permettre au MFFP de présenter les secteurs en consultation au PAFIO.

En ce qui concerne la formule à adopter pour les rencontres à venir, l'option hybride est retenue pour celles qui sont automnales (septembre ou octobre), printanières (avril et mai), alors que l'option virtuelle est toujours en vigueur pour les rencontres hivernales (décembre et février).

Le calendrier des rencontres 2022-2023 sera modifié en conséquence et il sera retourné aux membres de la Table GIRT, pour entérinement. La salle du conseil de l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda sera ensuite réservée à cet effet.

6. Divers

Résultats de l'évaluation du niveau de satisfaction des membres des Tables GIRT, MFFP, hiver-2022

M. Maxime Girard-Simmons, du MFFP, revient sur les résultats de l'évaluation du niveau de satisfaction des membres des Tables GIRT, réalisés durant l'hiver. Ceux-ci ont d'ailleurs été transmis aux membres une semaine avant la tenue de cette rencontre.

On estime qu'il y a deux fois plus de répondants que l'an dernier, ils sont répartis uniformément dans toutes les régions de la province. Ce qui donne ainsi un bassin d'échantillonnage valide. En général, le constat est positif. Néanmoins, près de 25 % des participants affirment que le processus n'est pas neutre ou indépendant. Ces derniers déplorent que certains organismes ont davantage de poids dans les orientations à prendre aux Tables GIRT. Un besoin de vulgarisation de l'information est aussi exprimé.

En conclusion, il y a des éléments à améliorer. Cependant, la formule des Tables GIRT porte ses fruits et demeurera en place. À la suite du sondage, le MFFP a décidé de mettre en place un bureau de coordination des Tables GIRT, formé de trois experts. Bien que ce soit préliminaire, ce comité restreint aurait pour mission de mieux diffuser l'information et d'améliorer la communication entre les Tables GIRT. Des renseignements supplémentaires sont à venir à l'automne prochain.

Formation des nouveaux représentants à la Table GIRT, MFFP

Le MFFP offre désormais une formation aux nouveaux représentants qui siègent aux Tables GIRT, dans l'objectif de les familiariser avec leurs mandats à accomplir au sein de ces tables de concertation. Une première édition a été présentée ce printemps par le Ministère à quelques représentants récemment nommés à titre de porte-paroles de leur organisme. Il semblerait que l'information livrée soit bien appréciée par les participants.

Après réflexion, tous les membres des Tables GIRT pourraient bénéficier de cette formation, d'une durée de 45 minutes, au moins une fois par année. La coordonnatrice relancera le MFFP à la fin de l'été pour discuter de la possibilité de tenir une seconde édition de la formation à l'automne 2022.

7. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 15 h 59.

ANNEXE 1

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

3. Points d'INFORMATION du MFFP – PAFIT 2023-2028, UA 082-51 :

Stratégie de production de bois régionale, M. Vincent Nadeau

Q : Pour ce qui est des zones d'intérêt, dois-je comprendre que l'usager pourra désormais discuter du degré d'intensivité de la plantation à venir ? Il me semble que pour les plantations, on ne pouvait pas commenter durant les consultations publiques du PAFIO, car on ne touchait pas au volet reboisement ou à la prescription sylvicole.

R : Dans le PAFIO, l'ensemble des prescriptions est présenté. Cependant, l'information livrée demeure générale. Il est possible de l'adapter en fonction des commentaires reçus, dans la mesure où c'est possible de le faire. C'est dans ce sens qu'il faut le comprendre. On ne cartographiera pas les secteurs ciblés en indiquant leur gradient d'intensivité. Ce sera à l'usager de signifier une zone d'intérêt à cette occasion.

Q : Dans l'analyse des écarts, on parle de l'offre par rapport à la récolte ainsi que de l'offre par rapport à la capacité des usines. Par contre, on ne parle pas de l'offre par rapport à la capacité de régénération de la forêt ? Ce critère devrait pourtant être pris en compte.

R : L'enjeu de la capacité de régénération est considéré dans nos lois, nos suivis, nos enjeux écologiques et nos moyens sylvicoles.

C : Alors, si c'est considéré, cela devrait être mentionné

Q : Vous avez mentionné que le MFFP accordait davantage d'importance à la qualité et à la quantité plutôt qu'au volume. La quantité et le volume, ce n'est pas la même chose ?

R : Ce qui importe de comprendre c'est qu'en multipliant la quantité par la qualité, on obtient la valeur. Alors que le volume, c'est la quantité de bois à récolter. Il aurait fallu préciser davantage. Dorénavant, la quantité et la qualité vont de pair; c'est sur quoi met l'emphase la SPBR.

Q : Dans la première version de la SPBR, celle-ci s'ajoutait aux AIPL. Dans la seconde version, les AIPL n'y sont plus, mais on ajoute d'autres critères comme la rentabilité. Cette orientation donne plus d'importance à la Table GIRT, c'est-à-dire à avoir une vision plus globale. Cela me préoccupe. Donc, lors des consultations publiques PAFIO, il faudra être plus vigilant pour déceler les zones d'intérêt locales. Au moment de ces consultations, comme nous travaillerons avec des considérations plus globales, est-ce que le secteur faune sera consulté ?

R : Nous transmettons nos PAFIO au secteur de la faune. Nous avons aussi différentes couches géomatiques des usages fauniques, des sites d'intérêt faunique, qui sont pris en compte dans la planification.